



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

10 février 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

10 février 2022

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

**OBJET**

**Conventions et Accords  
relatifs à la réalisation des  
travaux d’enfouissement  
du réseau Orange**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-  
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Étaient absents excusés :**

Hervé FRANEL  
Alexa PELAGE  
Marie-Solange GRILLOT  
Stéphanie MARTINS VIANA  
Julien CAYZAC  
Maria PIRKA  
Philippe VAN ROSSOMME  
Rodolphe WELSCH

**Donne pouvoir à :**

Ariel SHEPS  
Stéphane RAYNAL  
Jacqueline GALEAZZI  
Claire HERLIN  
Sylvain PASTORELLO  
Guy-Charles HUMBERT  
Mariannick MORVAN  
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Était (ent) absent (es) :** Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

**DELIBERATION**

**CONVENTIONS ET ACCORDS RELATIFS A LA REALISATION DES  
TRAVAUX D’ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ORANGE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** les travaux de requalification du Centre-ville en cours ;

**CONSIDERANT** que l’enfouissement des réseaux aériens en Centre-ville est rendu nécessaire afin de sécuriser leurs usages et ainsi limiter la pollution visuelle ;

**CONSIDERANT** les conventions et accords n°CNV-BNR-PG54-21-131741, n°CNV-BJR-PG11-21-131751, n°CNV-BJR-PG11-21-131725 ;

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » du 28 janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission « Finances » du 7 février 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE**

**DIT** que les dépenses et crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2022, et suivants.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d’indisponibilité le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à signer les conventions et accords n°CNV-BNR-PG54-21-131741, n°CNV-BJR-PG11-21-131751 et n°CNV-BJR-PG11-21-131725 ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire.  
Mariannick MORVAN

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONVENTIONS ET ACCORDS RELATIFS A LA REALISATION DE TRAVAUX  
D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE

.....  
Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 009\_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-009\_2022-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 9 CONVENTIONS ACCORS ENFOUISSEMENT ORANGE.pdf ( 99\_DE-091-  
219102324-20220216-009\_2022-DE-1-1\_1.pdf )